



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

CONVOCATION

Date : 19/06/2026

Envoi le : 24/06/2026

Publication le : 24/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 25
Absents : 04
Pouvoirs : 04
Votants : 29

Etaient présents :

Adjoint :

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

Conseillers municipaux :

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Chloé METAHRI, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Amélie BOLANTIN, Hélène ODENT,
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEAULT, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Bertrand RITOURET, David LEBRETON.

Absents excusés :

Mesdames Angela MIGNON, Léa JEAN-LOUIS,
Monsieur Olivier DOUSSET, François-Brice JOBARD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Angela MIGNON avait donné pouvoir à Madame Sabrina VRIGNAUD.

Madame Léa JEAN-LOUIS avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Secrétaire de séance :

Madame Séverine RENOU

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_107202616A-DE



DEL N°01/07/2026-16A TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - FONDS VERT 3 - PASSAGE EN ÉCLAIRAGE LED DES TERRAINS DE FOOTBALL ET DE RUGBY DES VARENNES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 31 mars 2025, le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a créé un fonds de concours exceptionnel dénommé « Fonds Vert 3 », destiné à accompagner les projets d'investissement des communes membres concourant à la transition écologique, à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie. La commune de Luynes bénéficie, au titre de ce dispositif, d'une enveloppe maximale de 85 835 €.

Dans ce cadre, la commune souhaite engager une opération de modernisation de l'éclairage des terrains de football et de rugby du complexe sportif des Varennes.

Les installations actuelles, équipées de projecteurs de technologie ancienne, présentent des performances énergétiques limitées ainsi que des coûts de maintenance élevés. Leur remplacement par des projecteurs LED de dernière génération permettra de réduire significativement les consommations électriques, d'améliorer les conditions d'éclairement des équipements sportifs et de diminuer l'empreinte environnementale des installations communales.

Cette opération répond pleinement aux objectifs poursuivis par le Fonds Vert 3 en matière de performance énergétique des bâtiments et équipements publics.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 40 704,10 € HT, selon le plan de financement suivant :

Financier	Montant HT
Fonds de concours Tours Métropole Val de Loire - Fonds Vert III	20 342,00 €
Commune de Luynes	20 362,10 €
TOTAL HT	40 704,10 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours de **20 342 €** auprès de Tours Métropole Val de Loire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil métropolitain du 31 mars 2025 créant le dispositif « Fonds Vert 3 » ;

Vu le règlement d'attribution du Fonds Vert 3 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'opération de modernisation de l'éclairage des terrains de football et de rugby des Varennes par le remplacement des projecteurs existants par des équipements LED à haute performance.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-dessus présenté.

SOLLICITE auprès de Tours Métropole Val de Loire un fonds de concours au titre du dispositif « Fonds Vert 3 » pour un montant de **20 342 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de financement.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_107202616A-DE



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Antoine MAQUIN

La secrétaire de séance,

Séverine RENOU
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

28 JUIL. 2026

Par sa transmission en Préfecture le :

Et sa publication le site internet de la commune le : **28 JUIL. 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_107202616A-DE

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_107202616A-DE

